



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION (N°1022) DE MISE A
DISPOSITION DE LA SALLE BERLIOZ A
L'ASSOCIATION DE L'ENCYCLOPEDIE A TITRE
PAYANT**

**DÉCISION N° DM-25-077
EN DATE DU 25 MARS 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association de L'Encyclopédie, représentée par sa Présidente Madame Agnès CATINEAU, dont le siège est situé c/o Agnès Catineau 15, rue d'Aumale 75009 Paris, d'organiser des répétitions le 6 février de 9h00 à 16h30 et les 7 et 8 février 2025 de 9h00 à 18h00 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association de L'Encyclopédie, représentée par sa Présidente Madame Agnès CATINEAU, dont le siège est situé c/o Agnès Catineau 15, rue d'Aumale 75009 Paris, une convention de location de salle dont les frais de location s'élèvent à 440,10 € T.T.C. (quatre-cent-quarante euros et dix centimes), afin d'organiser des répétitions dans la salle Berlioz, le 6 février de 9h00 à 16h30 et les 7 et 8 février 2025 de 9h00 à 18h00.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250325-lmc1H12905H1-AR
Date de réception en Préfecture : 25/03/2025
Date de Publication : 25/03/2025